

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2018

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 12 octobre 2018 à 18 h 30.

Absents : Jacky PEDEN, Romain SALOU, Philippe BERGOT, Laurence LE DUFF

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune a fait savoir au Haut Léon Communauté qu'elle n'était pas intéressée par le DPU à l'occasion des ventes suivantes :

- Vente d'une maison par les conjoints LE FUR au bourg, à Mme Claire MERCIER.
- Vente d'une maison, à Keremma, par M. et Mme DANGLEANT, à M. Romain ALLAIN LAUNAY.
- Vente d'un terrain à bâtir, à Keremma, par M. Christian BAUMELOU, à la SCI KERALIS.
- Vente d'une maison, au bourg, par Mme LEFEBVRE à Mme Véronique PERES.
- Vente d'un terrain constructible au Toupet, d'une superficie de 1128 m², par M. Yannick CARADEC et Mme Guylène ELEGOET à M. Frédéric Sanchez.
- Vente d'une maison, à Guevren, par Mme Anne GRALL, à M. Luigi CESARI.
- Vente d'une maison, à la Gare, par M. Jean Yves MEVEL, à M. et Mme Christophe JAOUEN.

BUDGET – DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal a procédé à des ajustements budgétaires afin de prendre en compte les réalisations et marchés en cours. Les opérations prévues au budget sont quasiment toutes exécutées. Il en est ainsi du programme de voirie, du remplacement des fenêtres et de la chaudière de la mairie, de l'acquisition de matériel et de la pose d'une porte automatique à la supérette qui vient de ré-ouvrir.

Au cimetière une nouvelle tranche de caveaux va démarrer après la Toussaint, de nouvelles places de columbarium sont en cours d'acquisition, une stèle en granit, en cours de réalisation, sera installée dans le « Jardin du Souvenir » qui sera aménagé devant le columbarium qui va être déplacé. De l'herbe a été semée dans certaines allées pour pallier à l'interdiction des traitements chimiques.

Les recettes imprévues et les économies réalisées ont permis, en outre, l'acquisition de 50 barrières (les anciennes étant insuffisantes et en très mauvais état), et d'une auto-laveuse pour l'entretien des bâtiments communaux.

HAUT LEON COMMUNAUTE

M. le Maire a présenté au conseil le rapport d'activités de l'année 2017

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat des panneaux de voirie.

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec l'entreprise DGF du Léon, basée à Plounevez-Lochrist, pour la destruction des nids de frelons. La commune s'engage ainsi à participer financièrement à la destruction des nids.

Les tarifs de destruction sont les suivants :

- Nid à hauteur d'homme (moins de 2.5 m) : 40 €
- Nid en hauteur (plus de 2.5 m) : 80 €

Le reste à charge des propriétaires concernés sera de 20 €

LISTE ELECTORALE

Une réforme supprime les commissions de révision des listes électorales à compter de 2019. Le Maire devient compétent pour inscrire ou radier les électeurs. Une commission de contrôle, à laquelle il ne participe pas, doit cependant se réunir tous les ans. Un conseiller municipal désigné doit la présider. Jacky PEDEN est désigné.

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire fait savoir au conseil que le site de la Baie de Goulven-Keremma pourrait être retenu pour une labellisation RAMSAR de zones humides d'importance internationale. La baie de Goulven, vaste estran dunaire forgé par l'homme, la mer et le vent, est en effet un site aux fonctions écologiques remarquables et au patrimoine naturel rare. Le réseau RAMSAR recense aujourd'hui 2325 sites dans le monde dont 48 en France et 2 en Bretagne (Golfe du Morbihan et Baie du Mont St Michel). Le site serait calqué sur le périmètre NATURA 2000 et n'engendrerait aucune contrainte supplémentaire. Ce projet de labellisation présente un intérêt touristique indéniable.

M. le Maire fait savoir au conseil que le SAGE du Bas Léon (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a validé la réalisation de 2 études en vue d'améliorer la connaissance sur le fonctionnement de la rivière « La Flèche » et plus particulièrement au niveau de son estuaire, l'anse de Goulven.

M. le Maire informe le conseil du souhait de Jocelyne PINVIDIC, secrétaire générale, de bénéficier d'une disponibilité, à compter de la fin de l'année 2019, jusqu'à son départ en retraite, prévu en 2021. Il proposera donc de créer un poste supplémentaire provisoire de « responsable administratif » pour permettre à la personne qui lui succédera de travailler en doublon et apprendre ainsi les rouages du métier.

Joël RAMONET, agent du service technique, fera, quant à lui, valoir ses droits à la retraite également en début d'année 2020. Il y aura lieu rapidement, pour le conseil municipal, de réfléchir aux besoins de la commune, en personnel technique, dans un environnement intercommunal en pleine évolution (mutualisation avec une autre commune en attendant le transfert de compétence du service des eaux à Haut Léon Communauté...).

M. le Maire donne connaissance de l'analyse de la gestion comptable de la commune et du service des eaux, qu'il vient de recevoir de Mme GUENNEC, comptable de la Trésorerie de St Pol de Léon. Les notes obtenues sont de 20/20 pour la commune et 19.2/20 pour le service des eaux, sachant que la moyenne départementale est de 16.8 et nationale 17.1.

M. le Maire fait également savoir au conseil que la supérette de la commune vient de ré-ouvrir. Il espère vivement la réussite de Romain SALOU dans sa reconversion professionnelle. L'enjeu est évidemment également très important pour les tréfléziens.